

Le Fil de la Solidarité n°30

Au programme :

Page 1 : Édito -

Page 2/3 : Formation sur les baux ruraux – Les 30 ans de l'association

Page 4 : Mouvements dans l'équipe



Bonne année 2022 !

Mot du Président :

Janvier, période convenue pour présenter nos vœux et pour renforcer les liens qui unissent les membres de notre association. C'est surtout le moment de rappeler notre engagement pour accompagner et défendre les paysans qui nous sollicitent et qui nous font confiance pour sortir des difficultés. Nous devons être avec eux pour qu'ils puissent reprendre confiance et qu'ils redeviennent acteurs de leur avenir dans un climat social apaisé.

C'est SOLIDAIREMENT avec tous les bénévoles, les salariés et l'ensemble de nos partenaires que l'on peut réduire les inégalités et maintenir les paysans debout.

La nouvelle année voit notre équipe salariée renouvelée en partie et notre belle équipe de bénévoles s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux membres riches de compétences diverses. Nous comptons sur nos partenaires pour nous donner les moyens de mener à bien notre mission auprès des plus fragiles dans le respect de leur autonomie et de leur bien-être.

Faisons le vœu qu'en 2022 la SOLIDARITÉ soit la valeur la mieux partagée dans notre profession et au delà.

*Jean-Joseph ROUSSIGNOL
Président de Solidarité Paysans 76*

L'assemblée générale 2022 aura lieu de 30 mars, à 17h à la salle polyvalente de Bourdainville.

Revalorisation des retraites à hauteur de **85 % du SMIC** pour les agriculteurs ayant effectué toute leur **carrière en tant que chef d'exploitation**.

Aides animales 2022

Comme chaque année, tous les éleveurs pourront déclarer sur le site de [Télépac](#) les demandes d'aides animales.

Ovins et caprins :

du 1^{er} au 31 janv. 2022

Bovins laitiers et allaitants :

du 1^{er} janv. au 16 mai 2022

Adhésion et don à l'association

Vous pouvez soutenir notre action en adhérant à l'association (cotisation minimum : 30 €)

Vous pouvez également faire un don déductible à 66% de vos impôts. Ce soutien financier à Solidarité Paysans 76 est nécessaire pour les paysans et paysannes accompagnés.

FORMATION SUR LES BAUX RURAUX

Le 10 juin dernier à Bavent, Kathleen Delage (juriste du réseau national) est intervenue pour former les équipes normandes sur les baux ruraux. 11 bénévoles et 6 salariés des 3 associations ont participé.

Qu'est-ce qu'un bail rural ?

Le code rural le définit comme une « **mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole.** »

Le statut de fermage s'applique à partir d'une surface minimum propre à chaque département.

Pense-Bête



Le bailleur

--> le propriétaire



Le preneur

--> le locataire

Quel est le seuil d'application du statut de fermage en Seine-Maritime ?

- Terres de labour et herbages = 2 ha (sauf en vallée de seine II = 0,5 are)
- Parcelles cultivées en maraîchage ou horticulture = 30 ares
- 0,10 are pour la cressiculture.

Attention : même si les parcelles sont inférieures au seuil fixé par arrêté préfectoral, elles restent soumises à l'ensemble des dispositions du statut du fermage si elles sont une partie essentielle de l'exploitation agricole ou si elles constituent un corps de ferme, ce qui est source de très nombreux litiges devant le tribunal paritaire des baux ruraux.

Quels sont les caractéristiques du bail rural ?

- ⌚ **Durée:** elle peut varier de 9 ans, à 18 ans ou en encore 25 ans.
- ⌚ **Prix:** sont encadrés par des arrêtés préfectoraux.
- Renouvellement:**
- ⌚ Avec une clause de tacite reconduction (pour les baux conclus depuis le 15 juillet 2006) : le bailleur pourra y mettre fin en respectant un préavis de 4 ans.
 - ⌚ Sans clause de tacite reconduction : le bail prend fin à son terme sans que le bailleur soit dans l'obligation de délivrer un congé.
- Le bailleur ne peut s'opposer au renouvellement que s'il souhaite reprendre le bien pour l'exploiter ou justifier un motif grave.

Cessibilité : Le bail est incessible hors cadre familial. (exception : article L.418-1 du Code Rural)

Dans le cadre familial: Avec l'accord du bailleur, le preneur peut céder son bail à son conjoint, son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à la condition que le conjoint ou le partenaire ait participé à l'exploitation et à ses descendants.

Également, le preneur peut, toujours avec l'agrément du bailleur ou à défaut l'autorisation du tribunal paritaire, associer au bail les personnes susvisées.

Quels sont les droits et obligations du preneur ?

Le preneur doit exploiter personnellement, la sous location est interdite.

Le preneur peut mettre le bail à disposition d'une société dont il est associé-exploitant :

- Pour GAEC et EARL, informer le bailleur 2 mois avant par lettre recommandée.
- Pour SCEA et SARL, demander l'accord du bailleur par lettre recommandée.

FORMATION SUR LES BAUX RURAUX

Comment un bail rural s'arrête-t-il?

Il peut être décidée à l'amiable. Le propriétaire peut reprendre pour *exploiter* ou *construire une maison d'habitation*. Le bail peut également être résilié pour *faute du preneur* : sous location, non respect des clauses environnementales, agissement de nature à compromettre la bonne exploitation ou après 2 défauts de paiement (non régularisé dans les 3 mois après la mise en demeure.)

Le locataire peut contester le congé auprès du Tribunal des Baux Ruraux dans un délai de 4 mois. Le preneur sortant a le droit d'être indemnisé des améliorations faites sur le fonds QUELQUE SOIT LA CAUSE DE LA FIN DU BAIL sous réserve que les améliorations constatées par l'état des lieux de sortie aient été notifiées et autorisés par le propriétaire. L'indemnité est versée par le bailleur et non pas le preneur entrant.

Et en cas de procédure collective ?

Le bail rural est un contrat en cours, il doit être honoré.

Les impayés antérieurs à l'ouverture seront intégrés au passif et ne pourront plus justifier une résiliation (Art L622-13 du Code Rural)

En cas de plan de cession, il y a dérogation au statut du fermage : le bailleur peut reprendre le bien pour exploiter ou proposer un autre preneur au tribunal.

Solidarité Paysans 76 fête ses 30 ans !

Et oui en cette année 2022, Solidarité Paysans 76 a décidé de fêter ses 30 ans. Cet événement aurait du avoir lieu l'an passé mais la crise sanitaire nous en a empêché. Pour l'occasion l'équipe de Solidarité Paysans 76 souhaite célébrer comme il se doit cet anniversaire pendant une après-midi suivi d'une soirée du mois de juin 2022.

Nous serons bien évidemment ravis de vous retrouver et de passer une bonne journée en votre compagnie.

Trente Ans, Le bel age !

Trente ans : toute la longévité de notre engagement s'exprime dans ce chiffre rond ! Trente ans, c'est à la fois une paille et un bail. Une paille face à nos missions. Un bail pour notre association qui se bat pour permettre aux femmes et aux hommes qui nous font appel de trouver force et appuis à nos côtés.

A Solidarité Paysans, c'est toute une équipe qui « mouille sa chemise », engagés mais pas isolés. Des salariés aux partenaires, en passant par les bénévoles de divers horizons...chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Peut être discrets, nous sommes fermement décidés à accompagner au plus près les exploitants en difficulté et leur famille.

Au chevet des causes perdues, des sphères familiales fissurées, des exploitations « qui battent de l'aile », nous sommes là.

Trente ans, le bel age ! S'il faut tout le courage d'une famille pour faire vivre une ferme, la solidarité est nécessaire pour retrouver confiance et dignité.

Que chaque acteur de cette chaîne soit remercié et fasse des émules.

Et même si ce n'est pas notre vœu, rendez vous ...dans 30 Ans.

Sophie ADAM, bénévole

Du mouvement dans l'équipe de Solidarité Paysans 76 !

L'équipe salariée

Après 2 ans avec nous, Christelle HEDOUIN, coordonnatrice de l'association a décidé de quitter le réseau locale pour un poste au réseau national de Solidarité Paysans. C'est Hélène MELINE, salariée de l'association depuis 1 an qui reprend le poste de coordinatrice de l'association. Afin de la remplacer, nous avons recruté une jeune diplômée de l'ISTOM, Maëline DUCONSEIL qui reprend une partie du travail de Christelle et d'Hélène. En septembre dernier, nous avons également accueilli Camille MARESCAL, une étudiante en contrat d'apprentissage jusqu'en août 2022.

Une autre nouvelle nous est parvenue pour cette nouvelle année, Angèle, ancienne salariée de l'association a obtenu un poste au sein de Solidarité Paysans National.



L'équipe bénévole, 2 bénévoles ont rejoint l'association.

« Retraitée depuis juin 2021, j'ai travaillé pendant 38 ans chez Cerfrance comme comptable, essentiellement pour des agriculteurs.

Je souhaitais m'engager comme bénévole dans une association afin de garder un lien social et mettre à disposition mon expérience professionnelle.

Durant ma vie active, j'ai appris que le métier de comptable n'était pas uniquement associé à des chiffres mais qu'il commençait souvent par beaucoup d'écoute et d'empathie auprès des personnes rencontrées.

J'ai donc choisi de m'investir avec Solidarité Paysans 76 pour pouvoir écouter, aider et accompagner les agriculteurs en difficultés.

Marie-Christine Huby »

« Lors de mon arrivée à Solidarité Paysans 76 au Printemps 2021, Hervé D., mon exemplaire et attachant formateur m'a immédiatement mis à l'aise. Entre nous, nous n'utiliserons que les prénoms. Depuis j'ai compris qu'au sein de notre association seul comptait notre envie et notre expérience, pas notre appartenance sociale. Tout cela nous le partageons ensemble, membres du bureau, salariés et bénévoles avec une grande proximité.

Ma présentation devrait donc s'arrêter ici mais nous sommes le reflet de notre histoire personnelle. Je vais donc parler de moi pour que vous puissiez mieux me connaître.

Je me prénomme Emmanuel. J'ai 63 ans et je suis à la retraite depuis le 01 juillet 2021. Nous habitons aujourd'hui la plus petite commune de Seine maritime Le Mesnil Durdent, après avoir exercé mon métier d'agriculteur à Dampierre en Bray, ma commune natale. Je n'ai quitté le Pays de Bray, qu'au début de ma carrière pour exercer sur le plateau du Neubourg au Centre de Gestion. Mon parcours laisse penser à un ancrage profond dans la boue brayonne. C'était sans compter sur mes 2 filles, que mon épouse et moi avons tenté de suivre pendant leurs parcours étudiants Canada, Chine, Afrique du sud, Argentine, Portugal, Espagne ... Mais c'est dans le Pays de Bray que nos racines sont profondes. J'ai repris une exploitation agricole à Dampierre en Bray en 1982 et constituer un GAEC avec mon père d'abord puis mon frère exploitant à Brémontier Merval dans la ferme familiale. Ensemble, la ferme comptait 160 ha et 2 productions principales, le lait et les porcs. Les cultures étaient destinées à l'autonomie alimentaire des 2 élevages. Mes parents nous ont appris à beaucoup travailler avec nos collègues agriculteurs (CUMA, GDA, groupe coopératifs Natup, Cobévial). Ils nous ont transmis leurs attachements aux autres à travers mon activité de Maire pendant 20 ans et de responsables professionnels. Tout cela a très bien fonctionné jusqu'en 2015, année du déchirement où mon frère a souhaité quitter le GAEC pour rejoindre un autre projet dans le sud. J'ai donc atteint l'âge de la retraite en exploitant seul la ferme en juillet 2020. C'est ainsi que nous avons posé un pied dans le Pays de Caux dans notre maison familiale, tout en gardant un autre dans le Pays de Bray près de nos parents et ... un troisième en Auvergne auprès de nos enfants et bientôt de notre petit fils. C'est donc ancré autour de ces 3 régions, que nous commençons notre retraite.

Emmanuel DUCLOS »



Jeudi 30 septembre 2021, Solidarité Paysans 76 a organisé deux projections débat autour du film **Louloute** en collaboration avec le cinéma les Arches Lumière d'Yvetot.

Ces événements ont été l'occasion de rassembler une trentaine de jeunes du CFA d'Yvetot dans l'après midi, ainsi qu'une trentaine de participants le soir, dont des partenaires comme la Mutualité Sociale Agricole de Haute Normandie.

Ce film parle de la souffrance des enfants des agriculteurs en difficulté, et de la porosité entre vie professionnelle et vie familiale dans le monde agricole. Les bénévoles et salarié de l'association ainsi qu'un agriculteur accompagné ont pu témoigner de la réalité du métier, et de l'importance de l'accompagnement pour rompre l'isolement et reprendre l'autonomie de décision nécessaire pour sortir des difficultés.

4